

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les locaux des Nations Unies à Nairobi⁶⁹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷⁰;

2. *Accepte avec gratitude* le don généreux du Gouvernement kényen qui a offert un terrain sis à Gigiri, Nairobi, sur lequel les bâtiments seront construits, sous réserve de la conclusion d'un accord approprié entre le Secrétaire général et le Gouvernement;

3. *Souscrit* aux observations et recommandations du Comité consultatif⁷¹;

4. *Approuve*, en principe, la construction d'un siège permanent pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement et de locaux pour les autres bureaux des Nations Unies à Nairobi;

5. *Autorise* le Secrétaire général, en tenant compte des observations et recommandations du Comité consultatif, à agir conformément aux recommandations formulées dans son rapport⁷²;

6. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte chaque année à l'Assemblée générale de l'état d'avancement du projet.

*110^e séance plénière
21 décembre 1977*

32/209. Dépenses prévues au titre des services d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant que la décision qu'elle a prise lors de sa vingt-neuvième session, le 18 décembre 1974⁷³, aux termes de laquelle elle a énoncé des principes et des directives pour l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies, dispose notamment que :

a) Le Secrétaire général doit veiller à maintenir les dépenses au titre des services de consultants dans les limites du crédit approuvé pour l'exercice biennal 1974-1975 et à ne pas demander de crédits additionnels.

b) Les crédits demandés à ce titre dans les futurs budgets-programmes biennaux doivent être délibérément calculés avec modération, en vue de parvenir à réduire les fonds demandés pour ces activités.

Notant avec préoccupation que les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des services d'experts et de consultants pour l'exercice biennal 1978-1979 s'élèvent au total à 11 423 000 dollars, tandis que les crédits ouverts pour l'exercice 1974-1975 se montaient à 6 784 000 dollars,

Notant que la réduction louable des dépenses prévues au titre des services de consultants au chapitre 5A du projet de budget-programme pour

l'exercice biennal 1978-1979 concernant le Département des affaires économiques et sociales, réduction que l'on compte réaliser en utilisant davantage les services du personnel disponible au Secrétariat et en ne faisant appel à des concours extérieurs que de manière hautement sélective⁷⁴, n'a pas été appliquée à certains autres chapitres du projet de budget-programme,

1. *Prie* le Secrétaire général de réexaminer les dépenses prévues au titre des services d'experts et de consultants pour 1978-1979 après l'approbation du budget-programme en vue de réaliser des économies sur le montant global alloué pour ces activités et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session;

2. *Prie en outre* le Secrétaire général de veiller à ne pas demander de crédits additionnels au titre des services d'experts et de consultants pendant l'exercice biennal 1978-1979.

*110^e séance plénière
21 décembre 1977*

32/210. Mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979⁷⁵,

Tenant compte du fait que, par sa résolution 3043 (XXVII) du 19 décembre 1972, elle a approuvé, à titre expérimental, un nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies de nature à permettre l'établissement d'un budget-programme,

Rappelant l'opinion exprimée au deuxième alinéa du préambule de ladite résolution, selon laquelle le nouveau mode de présentation du budget offre une base utile pour progresser sur la voie de l'institution d'un système de budget-programme à l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant également que, dans la même résolution, elle a décidé de suivre constamment les progrès que le Secrétaire général réaliserait dans l'application de ce nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies,

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble du budget-programme pour pouvoir en faire une analyse globale,

Prie le Secrétaire général de s'efforcer, lorsqu'il établira le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, d'en améliorer le mode de présentation, le contenu et la structure en tenant compte des vues et suggestions formulées à la Cinquième Commission lors du débat général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, et en particulier de présenter un résumé du projet de budget contenant notamment, dans la mesure du possible, les renseignements suivants :

a) Renseignements de la nature de ceux qui figurent dans l'avant-propos au projet de budget-programme

⁶⁹ A/C.5/32/19 et Add. 1.

⁷⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 8A (A/32/8/Add.1 à 30), document A/32/8/Add.10.

⁷¹ *Ibid.*, par. 10 à 29.

⁷² A/C.5/32/19, par. 32.

⁷³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 31 (A/9631), p. 142, point 73.

⁷⁴ *Ibid.*, trente-deuxième session, Supplément n° 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I, par. 5A.1.

⁷⁵ *Ibid.*, Supplément n° 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2).